



Absence de l'information de la naissance d'un enfant

Par **SonicWii**, le **02/11/2010** à **12:51**

Bonjour,
je me demande si mon ex me tient pas du courant la naissance de notre enfant pour que je vienne le voir à l'hôpital alors qu'on est séparé avant la naissance (enceinte de 4 mois)

Que dois-je faire?

Merci

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **13:05**

Vous ne pouvez pas.
C'est son corps, c'est sa vie. c'est SON accouchement.

Si elle ne vous avise pas de la naissance, vous pouvez demander au Procureur de faire une recherche pour trouver l'acte de naissance de l'enfant.

Par **SonicWii**, le **03/11/2010** à **10:16**

D'accord merci alors qu'elle a fait c'est grave non?

Par **SonicWii**, le **04/01/2011** à **13:45**

Alors elle accepte de partage de ma fille mais pour le prénom et le nom je préfère qu mon ex et moi décide ensemble mais le problème c'est qu elle ne veut pas qu elle préfère qu elle choisisse elle même alors elle a le droit?

Je crains pour le nom de mon ex à ma fille car elle a le plus de droit que la mienne je préfère que ce soit deux noms (mon nom et le nom de mon ex) c'est moins de problème pour nous comme le partage, et aussi l enfant connait les parents

Si j'appelle l avocat alors je sais que je vais gagner seulement en garde alterné c'est sur même j'ai mon appart deux chambres elle non. J'hésite qu elle va chercher son appart soit elle va dormir chez moi le temps qu elle trouve un logement

Par **mimi493**, le **04/01/2011** à **14:21**

Le fait qu'un enfant porte le nom d'un des parents ne lui donne pas plus de droit. Il n'y a aucune raison que votre nom soit plus important que le nom de la mère

Par **SonicWii**, le **05/01/2011** à **11:14**

Et le prénom? Quelle est ma chance d'avoir la garde alterné comme la semaine qu week end /2? Mais sache qu elle a déjà tapé l enfant en grossesse et déjà un enfant actuellement 13mois et demi et en difficulté financière

J'aimerais connaître le résultat
Merci mimi au sujet des noms ^^